

LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

Après le mouvement puissant et unanime des Cheminots le 1^{er} avril

MAINTIEN des REVENDICATIONS

dont la solution s'inscrit dans un programme de réformes politiques et économiques



Les Cheminots attendent eux aussi...
...l'augmentation de leurs salaires

COMME nous le laissons prévoir dans notre dernier numéro du « Cheminot de France », la réunion de la Commission Nationale de Conciliation du 27 mars s'est terminée par un procès-verbal de non-conciliation.

La faute n'en incombe pas aux organisations syndicales unanimes qui ont fait preuve de la plus grande modération dans leurs déclarations, mais se sont vu opposer par les représentants du Gouvernement une fin de non recevoir, même à leurs demandes les plus modestes. Le conflit était donc inévitable et pour la première fois depuis 1953 toutes les organisations syndicales appelaient les cheminots à un arrêt de travail de 24 heures le 1^{er} avril. Il n'est pas inutile de souligner à nouveau la puissance de ce mouvement, son unanimité, sa discipline aussi bien dans l'arrêt des trains que dans la reprise du service, la profonde détermination de tous les cheminots, leur volonté d'obtenir le respect des engagements pris et d'améliorer leur pouvoir d'achat amputé de 10 à 12 % en quelques mois.

La grève des cheminots du 1^{er} avril devait entraîner par ailleurs l'arrêt de la R.A.T.P., des mouvements à E.G.F., dans la fonction publique, les personnels communaux, etc... en fait c'est l'ensemble du Secteur Public qui a été amené à manifester ce même jour.

Cette extension du mouvement, que nous n'avions pas recherchée, a montré, si besoin était, le profond mécontentement qui règne dans toutes les entreprises qui sont soumises à la tutelle de l'Etat et plus particulièrement du Ministère des Finances. En effet, le Gouvernement, ne voulant ou ne pouvant imposer les conséquences de sa « politique d'austé-

rité » à ceux qui les premiers devraient en supporter les effets en est réduit à bloquer avec la plus grande rigueur les salaires qu'il contrôle.

Au lendemain de la grève du 1^{er} avril ce

PAR
Paul BUTET
Secrétaire général

n'était donc plus seulement le problème des salaires-retraites des Cheminots qui était posé, mais celui de tout le secteur public et par là même de toute la politique du Gouvernement en fonction.

M. Félix GAILLARD l'a bien compris puisqu'il a cru devoir dès le 2 avril exposer à la radio les difficultés que rencontre notre économie, qu'il était impossible de revaloriser les salaires, que 1 % d'augmentation coûterait plusieurs dizaines de milliards au Trésor et compromettrait ainsi la politique de redressement entreprise, etc.

Avant de poursuivre notre action de grève, nous avons voulu mettre le président du Conseil devant ses responsabilités, lui préciser qu'il y avait bien engagement du Gouvernement, notamment sur la productivité, et que si la politique actuelle ne permettait pas d'honorer ces engagements, il fallait alors changer de politique. Tel était le sens de la lettre et de la demande d'audience commune que nous lui avons adressée le 3 avril. M. F. GAILLARD avait promis de nous recevoir, mais le 16 avril le Parlement mettait fin à sa carrière de président du Conseil.

Il n'y a plus de Gouvernement et nos questions restent sans réponse, nos problèmes sans solution.

★
NOUS n'ignorons rien des difficultés et des dangers qui menacent notre économie. Nous savons parfaitement que si nous arrachions après une lutte très dure, 10 à 12 % d'augmentation nominale de nos salaires et retraites et que si cette augmentation n'était pas garantie par des réformes politiques valables nous serions en définitive payés en « monnaie de singe ». Notre Bureau Fédéral du 17 avril a tenu en ce sens à préciser les trois impératifs qui, selon lui, permettraient de « garantir » une augmentation de salaires : Réforme des circuits de distribution - Réforme fiscale - Politique de Paix dans les territoires d'Outre-Mer.

Allègement des circuits de distribution, action énergique sur les prix des denrées alimentaires, sanctions exemplaires contre les spéculateurs de tout poil, toutes mesures que nous n'avons cessé de préconiser depuis des années, sans que rien soit entrepris. Il a suffi, il y a quelques jours, que soient taxés les pommes de terre, les oignons, les carottes pour que les producteurs fassent la grève des expéditions et que les services compétents révisent leurs prix, en hausse bien sûr.

Réforme fiscale ? Comment un cheminot d'une échelle moyenne pourrait-il admettre que son boucher ou son épicier ne gagnent, aux yeux du fisc, pas plus que lui ?

Politique de Paix car, que l'on soit d'accord ou non, la guerre (ou la pacification) coûte cher et ce sont les travailleurs qui en supportent la plus grosse part.

★
CERTAINS crieront à nouveau à la position politique, oui il s'agit bien d'une position politique, non pas de la position d'un parti susceptible d'évoluer selon les combinaisons ministérielles, mais d'une exigence que nous sommes conduits à poser pour pouvoir défendre efficacement les cheminots qui nous font confiance.

Refuser de regarder ces problèmes en face serait faire preuve d'un manque d'intelligence et de réalisme qui en définitive se retournerait contre les travailleurs. Dissocier tel ou tel point de ce programme, parce qu'il est politiquement gênant pour tel ou tel parti serait de la malhonnêteté. Laisser croire aux cheminots qu'il est possible en période de crise gouvernementale de mener une action qui aboutira immédiatement à une augmentation de salaires serait indigne de dirigeants syndicaux.

Nous ne jouerons pas ce jeu-là.
L'anarcho-syndicalisme : la grève, la grève seule, quelles que soient les conditions politiques est maintenant dépassée. Une fraction importante de travailleurs français a aujourd'hui conscience d'être une force politique libre et demande au syndicalisme d'être l'expression de cette force.

La C.F.T.C. n'entend aucunement devenir un parti politique et s'engager dans la compétition pour le pouvoir, mais fidèle à sa mission, elle rappelle à tous les hommes politiques les vrais problèmes et leur demande d'y apporter des solutions conformes aux désirs des travailleurs.

Si, aveuglés par le sectarisme, le parti pris ou les combines ils refusaient d'entendre il serait alors bien inutile de faire appel au civisme et à la compréhension des cheminots qui, avec tous les travailleurs, utiliseraient tous les moyens d'action en leur pouvoir.

CHAQUE 1^{er} MAI est une étape vers la LIBÉRATION OUVRIÈRE

NOUS avons souvent dit — et je le répéterai aujourd'hui — que l'optimisme doit être une vertu essentielle des syndicalistes...

... Certes, il est facile de s'abandonner aux sentiments de lassitude, de découragement et de dégoût en regardant la dégradation progressive de toutes les autorités de la nation.

Certes, on a le droit et même le devoir de s'inquiéter de la lente montée, en France et dans le monde, des forces de guerre ou d'oppression humaine, qu'elles s'appellent nationalisme, fascisme ou communisme. Car nous sommes comptables, pour une large part, du bonheur du peuple, c'est-à-dire de la paix et du progrès social.

Me voilà loin de mon propos optimiste !... Mais il est vrai qu'à le vouloir rester, malgré tout, nous avons quelque mérite, dont il ne faudrait pas déduire que nous sommes étrangers à tout sentiment de colère et que nous assisterions, impassibles, à toute menace réelle qui pèserait — elle pèse déjà en puissance — sur les institutions et les libertés démocratiques que nous ne séparons pas des droits imprescriptibles du travail.

Cela, j'avais le devoir de le dire, et il ne faut voir là ni menace ni chantage, mais l'expression d'une conviction inébran-

lable que nous dictera toujours notre devoir. Ainsi, d'ailleurs, nous restons fidèles à la tradition ouvrière et à la signification

PAR
Maurice BOULADOUX
Président de la C.F.T.C.

profonde de la Fête du Travail, à travers laquelle nous célébrons les dures et parfois sanglantes batailles qu'ont menées nos aînés et, en définitive, à travers bien des lacunes, la lente réalisation de la promotion du monde du travail.

★
EN ce 1^{er} mai 1958, sous un ciel où s'amoncellent les nuages, nous nous arrêtons donc un instant pour contempler, derrière nous, le chemin parcouru, pour mesurer la réalité du progrès social accompli dans un passé proche et lointain, et pour explorer la route, notre route à l'étoile.

Nous aurons une pensée émue envers les disparus qui jalonnent cette route : ceux qui sont tombés victimes des accidents du travail — parmi lesquels les mineurs ont payé une si lourde contribution — ceux

qui sont tombés dans les grandes luttes revendicatives, ceux qui sont morts dans les camps de concentration.

Nous n'oublierons pas ceux qui, aujourd'hui encore, tombent ou souffrent dans les prisons là où la liberté n'existe pas ou se caricature.

Nous puiserons dans cette brève halte les leçons de courage et d'espoir pour nos luttes futures parce que nous pourrions effectivement nous dire, en mesurant les progrès réalisés dans la condition ouvrière, que les sacrifices n'ont pas été vains.

La route qui s'ouvre devant nous sera longue et dure, mais ni plus longue ni plus dure que celle où s'acheminèrent nos aînés : nous y avancerons sûrement, comme ils y ont avancé, nous y planterons de nouveaux jalons au-delà des leurs, vers le but final.

Si nous sommes optimistes, c'est que nous sommes certains, parce que nous mettons en action une force de plus en plus dynamique, puissante et moderne, au service de notre idéal, parce que nos militants sont de plus en plus compétents, confiants et volontaires, que nous continuerons sans faiblir la tâche entreprise et qui ne saurait être abandonnée avant que ne règne enfin dans ce monde des techniques et des puissances une véritable civilisation d'hommes libres et responsables.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs SUR LES ÉTABLISSEMENTS

E. MUGLER fils

VALENCE (France)

FABRIQUE D'HORLOGERIE BIJOUTERIE

GRAND CHOIX DE BIJOUX POUR MARIAGES

Montres pour Hommes et Dames
Chânes, Médailles, Colliers,
Bagues, Boucles d'oreilles,
Bracelets, etc., etc.

ENVOI FRANCO sur demande des CATALOGUES

CADEAUX

REVEILS ORFÈVRES
Couture et table
Couture et table

CARILLONS
CYCLES et PRÉCISION
Jumelles, Stylographes
MACHINES à COUDRE
ADRES, PHOTOS
T.S.F., PHOTO

MAINTIENS & RÉPARATIONS SPÉCIALES À VOS AJUSTEMENTS

CREDIT AU GREU DU CLIENT

DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR
LES BEURRES
« MONT SAINT-MICHEL »
DEPINCE FRÈRES
SAINT-BRICE-EN-COGLES (L.-et-V.)
FOUR ISSEURS EN NOMBREUX
CHEMINOTS, VOUS INVITENT A
VOUS APPROVISIONNER EN BEURRE
POUR V. MENAGE TRES QUANTITES
PRI TRES ETUDIÉS
RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

VINS - EXCELLENTS -
A PRIX COUTANT
M. ARNAUD, vigneron
JUNAS (Gard)

XXVI^e CONGRÈS FÉDÉRAL

20-21-22-23 Mai, à Asnières

ORDRE DU JOUR

MARDI 20 MAI

A partir de 9 heures

- Vérification des pouvoirs et retraits des mandats.
De 10 heures à 12 heures et de 14 h. 30 à 19 heures
Présidence : Unions Est et Alsace-Lorraine
- Ouverture du Congrès, par M. NICKMILDER, président fédéral.
- Adoption du règlement du Congrès.
- Désignation de la Commission des Résolutions.
- Rapport sur la modification des Statuts, par A. DEBANDE.
(Discussion et vote).
- Rapport financier, par J. DERVILLEZ, trésorier général.
- Rapport de la Commission de Contrôle.
(Discussion et vote).

MERCREDI 21 MAI

De 9 à 12 heures et de 14 h. 30 à 18 h. 30
Présidence : Unions Nord et Ouest

- Rapport moral et d'orientation, par P. BUTET, secrétaire général.
(Discussion et vote).
- 18 h. 30
- Mise en place du Conseil Fédéral.

JEUDI 22 MAI

8 h. 30

- Réunion du Conseil Fédéral et mise en place du Bureau Fédéral
De 9 h. 30 à 12 heures et de 14 h. 30 à 19 heures
Présidence : Unions Sud-Ouest et Sud-Est
- Rapport sur la place des Nationalisations dans une Economie planifiée, par P. Botet.
- Discussion et vote.

VENDREDI 23 MAI

8 h. 30

- Réunion du Bureau Fédéral.
De 9 h. 30 à 12 heures
Présidence : Unions Méditerranée, Services Centraux
- Discussion et vote de la Résolution générale et des différentes Motions.
14 h. 30
- Séance de clôture.
- Attribution des Prix Michon 1957-1958.
- Discours de clôture par le Président Fédéral.

LES RAPPORTS VONT PARVENIR AUX SYNDICATS QUI ONT RETOURNE LES IMPRIMES D'INSCRIPTIONS ILS DOIVENT ETRE EXAMINES DANS LES ORGANISMES DIRECTEURS DU SYNDICAT

PRÉCISION
GARANTIE
QUALITÉ

GLEIZES



HORLOGER JOAILLIER
depuis 1866

107 RUE SAINT LAZARE
PARIS IX^e TRI 00-95

Très grand choix de bagues de fiançailles, clips, bracelets, colliers et d'articles d'orfèvrerie à des prix très étudiés
Concessionnaire des montres
Eterna, Jaeger, Lip, Longines, Omega, Tissot, Zenith
Le meilleur accueil sera réservé à MM. les Employés de la S.N.C.F.
POSSIBILITE DE CREDIT • Catalogue gratuit sur demande



CONFIANCE DANS LE SYNDICALISME

La grève du 1^{er} avril a prouvé la force du syndicalisme. Les agents de conduite avec tous les cheminots ont manifesté afin de voir leurs revendications satisfaites, mais aussi « le point commun à tous » les salaires. D'autres actions viendront, nous aurons besoin de serrer les rangs encore, mais la situation présente nous amène à dire que nous avons été réalistes dans notre action.

Réalistes à la Commission Mixte lors de la discussion du règlement du travail. Sans les résultats obtenus grâce aux propositions de la C.F.T.C., les roulants en seraient restés au même point qu'avant le 1^{er} janvier 1958.

Ce n'est pas une victoire, et si j'insiste tant sur ce point, c'est surtout pour faire comprendre aux camarades agents de conduite qu'il ne suffit pas de « gueuler à longueur d'année dans les corps de garde » il faut aussi faire respecter ses droits.

Dans le syndicalisme, et les roulants le savent bien, il n'y a jamais de dispositions définitives, les revendications qui paraissent alléchantes aujourd'hui si elles étaient satisfaites seraient dépassées, c'est ainsi que le monde évolue. Fabriquer un programme revendicatif pour faire de la propagande c'est facile, mais le réaliser... c'est autre chose.

Pour l'instant faire respecter ses droits c'est faire appliquer le

règlement sans faire de concessions aux patrons. C'est aussi ne pas accepter de continuer le roulement, quand le repos n'est pas suffisant, même si c'est une bonne tournée qui suit. C'est aussi ne pas se laisser mettre en repos périodique sans avoir été prévenu et j'en passe...

Le nouveau règlement P4, avec assouplissements et commentaires, qui sera mis en vigueur au service d'été, sera distribué aux militants de la C.F.T.C. Rapprochez-

vous d'eux si vous avez des difficultés et aidez-les à le faire appliquer loyalement par la S.N.C.F. Que tous nos adhérents déclarent dès maintenant « la guerre aux combines » qui, en fin de compte, servent le patron.

Si l'on prend le domaine sécurité, beaucoup de choses passent à côté, par la peur de ne pas faire l'heure et la hantise de faire un rapport d'incident « on se débrouille », mais au prix de quels risques. Ce n'est pas par manque de conscience professionnelle, mais simplement parce que nos patrons sont surtout tentés de « faire les machines à réduire la P.F.A. ».

La révolution ne réside pas seulement dans des actes spectaculaires, mais surtout se forge par une attitude quotidienne d'hommes responsables. Nous obtiendrons ce changement avec des moyens que seul un syndicalisme fort et organisé peut nous donner. Non pas seulement en se considérant à part des travailleurs, mais en s'organisant tous ensemble.

La vie n'est pas neutre... un roulant ne peut pas l'être non plus. Il doit choisir et se battre. Pourquoi pas avec la C.F.T.C. ?

COUSIN Yvon.

PROPOSITIONS D'AUGMENTATION

- des allocations de déplacement
- des allocations de nuit

(Voir en page 4.)

Chez M^r SÉGALOT

La maladie ou l'accident
ANNULE
LES PAIEMENTS

Oui vos mensualités ne sont pas repoussées mais bien annulées grâce à l'Assurance Crédit offerte par Monsieur Ségalo.



Merci M^r SÉGALOT, ça, c'est du Meuble!

CHAMBRE CHÊNE MASSIF
pennons contreplaqué
comprisant : ARMOIRE
130 x 185 x 45 - LIT pour
litier 140 - TABLE DE
CHEVET.

Les 3 pièces
VALEUR RÉELLE
80.000

59.900

UNE REMISE IMPORTANTE
vous est accordée par M^r Ségalo

LIVRAISON GRATUITE dans toute la France
LES PLUS LONGS CREDITS
REPRISE des anciens meubles

SÉGALOT

52 Av. du G^{ral} Leclerc - PARIS
Métro : Mouton-Duvernet

GRATUIT : Magnifique catalogue n° 129 sur simple demande

ASSURANCES Auto, moto, scooter

Bénéficiez du tarif spécial CHEMINOT par Cabinet spécialisé, au service des automobilistes depuis 25 ans

Police auto « Bon Conducteur » rembourse 10 % dès la première année sans accident.

Avec tout conducteur, garantie illimitée, tous les risques d'accidents aux tiers et aux passagers. Service RECOURS obtient remboursement des réparations de l'Assuré.

DEMANDEZ PROJET en se référant du journal au **Cabinet E. ADAM**
181, rue Lafayette, PARIS (près gares Nord et Est)

GRANDS BOURGOGNES
de mes vignes sur votre table

1 Volnay 1955	5,940 fr.
1 Puligny-Montrachet 1955	1 franco
4 C. de Beaine Villages 1954	domicile
2 Chassagne-Montrachet 1954	C.C.P.
1 Chassagne-Montrachet 1954	14,331
3 Saint-Aubin 1948	DIJON

BLONDEAU-DANNE, Récoltant
Château de St-Aubin (C.-d'Or)

VINS EN FUTS DIRECTEMENT PROPRIÉTÉ - PULTZ Louis, rep. SNCF, Aubais (Gard)

POUR VOS LOISIRS 1958

La F.F.T.P., Délégation de Lille, organise pour l'ensemble des Régions :

LE 18 MAI

L'Exposition de Bruxelles — parcours en autocar, au départ de Lille et entrée à l'Exposition (tout compris : 1.000 francs). (Carte d'identité Nationale obligatoire).

Nous sommes à la disposition de ceux qui désireraient y aller individuellement, ou en groupe, à d'autres dates.

DU 1^{er} AU 14 SEPTEMBRE

Départ de Lille le 1^{er} septembre par Modane — visites de : Turin, Milan, Venise, Florence, Pérouse, Assise, Rome, Naples, Capri et Gênes.

Retour par Vintimille, Court arrêt sur la Côte d'Azur.

— Prix approximatifs :

- Cheminots en activité avec permis 32.000 fr.
- Familles de Cheminots et Retraités 36.500 fr.
- Voyageurs payants 46.000 fr.

(Carte d'identité nationale obligatoire.)

Des démarches doivent être effectuées prochainement sur place en Italie. Elles permettront peut-être d'améliorer les conditions, mais il nous faudrait connaître approximativement le nombre de voyageurs, renseignement essentiel comme base de discussion.

Si ce voyage vous intéresse, il y va donc de votre intérêt de nous donner le plus tôt possible vos adhésions de principe (sans engagement) ce qui facilitera la mise au point.

Des précisions complémentaires seront données ultérieurement à ceux qui nous auront donné leur adhésion de principe. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à : M. E. HUE, délégué régional F.F.T.P., 10, rue Lydéric, à Lille (Nord).

VOIX LIBRE à l'Exploitation



AU COMITÉ MIXTE CENTRAL

Après la catastrophe de Chantonay, notre ministre de tutelle a cru devoir annoncer dans une interview que, sur son ordre, des mesures de renforcement de la sécurité seraient prises à la S.N.C.F., afin d'éviter le retour de pareilles catastrophes ?

Que sont ces fameuses mesures annoncées à grand renfort de presse ? Que va-t-on faire à la S.N.C.F. ?

Autant de questions que nous nous sommes posées, nous, Agents de Mouvement, donc Agents de Sécurité. Et que voyons-nous arriver ?

1° La création d'un TRINOME REGIONAL DE SECURITE (Ordre régional n° 52 du 6 décembre 1957) ;

2° Le renforcement du Contrôle médical des Agents de Sécurité (visite médicale supplémentaire à subir dans les deux ans à venir par tous les Agents de Sécurité)... Et voilà !

Alors que nous espérons voir :

1° Augmenter les effectifs, afin que le Chef de Sécurité puisse se consacrer à la Sécurité et rien qu'à elle, ou tout au moins lui donner le meilleur de son temps, comme l'a si bien dit notre Directeur Général dans son Avis au Personnel en date du 28 novembre 1957.

Nous pensions que le Chef de Sécurité pourrait enfin assumer ses écartes responsabilités, sans avoir à se préoccuper du papier, du client, de M. Collin de M. Wagon (au sens commercial du mot) et d'autres suggestions inhérentes à la bonne marche de la maison (chaudière, réfectoire, ADT et, si cela vous chante, ajouter la responsabilité des fourchettes, bols à soupe qui s'y trouvent). En fait, dans ces cas-là, les consignes des gares se terminent invariablement par ces mots magiques : « Le Chef de Sécurité est rendu personnellement responsable de l'entretien du poste et des objets qui s'y trouvent. »

Vous allez sourire peut-être, mais, si extraordinaire que cela puisse vous paraître, « cela est vrai », et j'en passe... et des meilleures.

Comment peut-on concevoir qu'un Monsieur, obligé de réparer à tous, fat-il un être supérieur, comment, à votre avis, peut-il ne jamais se tromper et c'est là que se trouve le mal-pare que une erreur dans le difficile métier de la Sécurité se traduit souvent par la catastrophe.

Et l'on répète à longueur de journée : « PENSEZ SECURITE ». Est-ce vraiment possible ?

2° Renforcement de la Sécurité au point de vue des installations, par exemple : éclairage plus intensif dans les petites gares, sur les voies de service, où les manœuvres sont rendues difficiles par défaut d'éclairage pour un agent souvent seul.

Implantation de signaux fixes au lieu et place de signaux à main. Mise en service du bloc V.U. sur les lignes à V.U. à trafic important, etc.

3° Formation sérieuse des Jeunes Agents de Mouvement. Conférences hebdomadaires régulièrement faites. Dans combien de gares le sont-elles ? Ecole de formation professionnelle et de perfectionnement plus nombreuses avec des cours vraiment appropriés. On fait à l'heure actuelle un FMX avec un HE ou même un AUX récemment embauché (que l'on admet au cadre pour les besoins de la cause) et cela après trois semaines de cours théoriques, et on les lâche dans un poste de Sécurité, souvent seuls, avec huit jours de formation sur le tas ; et en est de même pour un Aiguilleur.

Est-ce suffisant pour des Agents qui ne connaissent ni le A, ni le B du chemin de fer ? A notre avis : NON, surtout avec le niveau de formation générale qui n'est pas tellement élevé à l'embauchage actuellement.

Pensez-vous, Messieurs, que la création d'un TRINOME SECURITE et le renforcement des Contrôles médicaux sauvent la situation ? Le Contrôle médical supplémentaire n'est pas plus que le Trinôme, n'aura d'effet sur la Sécurité.

Le Trinôme, à quoi va-t-il servir ? A rien, si ce n'est encore faire du papier, soulever des tracasseries supplémentaires ; il semble que nos Chefs d'Agence, ou de C.M., nos Chefs de gares, nos Contrôleurs de Sécurité d'Arrondissement sont suffisamment qualifiés pour s'assurer de la bonne marche du Service en général et de la Sécurité en particulier.

Le Contrôle médical supplémentaire et plus serré, surtout quand il s'adresse à des agents ayant atteint la quarantaine, ressemble plutôt à une brimade envers eux qu'à un contrôle sérieux et efficace, en ce sens que, pour un rien, un dixième de plus ou de moins d'acuité visuelle, les voilà rayés du cadre de la Sécurité ; ces agents, qui ont vingt à vingt-six ans au service du mouvement, connaissant parfaitement leur métier de cheminot, qui ont passé la plus grande partie de leur existence de travailleurs à faire des nuits par mois, la plupart d'entre eux ont été FMX pendant souvent dix ans et plus, penchés toute une nuit sur une situation comptable, des statistiques fallacieuses et assurant en même temps la Sécurité (bloc, garage de trains, etc.) à la lueur d'une lampe à pétrole ou avec un éclairage électrique insuffisant.

N'est-il pas normal qu'après une telle vie leur vue soit diminuée ? Ont-ils déchu, je vous le demande, pour que, enfin arrivés IN, S.C.G., CG, ils soient radiés purement et simplement de leur emploi et mis dans une autre filière qu'ils n'ont pas choisie et, par ce fait même, voient leur situation irrémédiablement compromise, si ce n'est définitivement perdue.

Patrons, ne « sciez » pas les meilleurs de vos serviteurs. Que ceux qui ont été victimes de ces mesures par trop injustes reprennent leur place parmi nous. Et ce sera justice !

— Extension à l'ensemble de la S.N.C.F. des initiatives intéressantes prises par des Régions pour améliorer la formation du personnel ; Certaines Régions s'étant déclarées hostiles à la diffusion de manuels destinés à jouer un rôle sérieux de formation, nous demandons à la Direction du Mouvement de prendre à son compte l'édition et la diffusion de manuels dont quelques-uns existent déjà et sont :

- Sachons taxer ;
- Manuel de l'agent litiges ;
- Manuel de l'agent nouveau ;
- Manuel de l'enrayeur.

— La délégation C.F.T.C. demande le relèvement de l'indemnité de mécanique, estimant le taux horaire actuel (de 3 à 6 francs malgré la récente augmentation) absolument dérisoire ; Le représentant de la Direction P n'est pas d'accord.

— La délégation C.F.T.C. demande l'attribution d'une prime aux agents chargés de la confection, à la machine à écrire, de bordereaux CC 291 sous dictée par bandes magnétophones ; Le représentant de la Direction P n'est pas d'accord.

— La délégation C.F.T.C. proteste contre le fait que les primes de productivité de certains chantiers ou établissements ont été diminuées à la

suite de modernisation ayant entraîné en même temps des réductions d'effectifs et un accroissement du rendement.

La prétendue adaptation des barèmes à une situation nouvelle a donné à des patrons l'occasion de dévoiler leurs batteries « primitives », à savoir que la peine physique ayant diminué, il était normal de diminuer les primes.

Nous précisons une fois de plus notre position, persuadés que le travail moderne n'est pas moins fatigant. Le cheminot, en effet, a vu supprimer toutes les pauses, a été privé de la diversité des tâches, des initiatives qui lui faisaient prendre goût au travail ; il a été astreint à l'observation de consignes de plus en plus sévères, à un rythme de travail qui use terriblement ses nerfs.

Le Directeur du Mouvement, plus humain que certains de ses collaborateurs régionaux, pense que si toutes les économies résultant de la modernisation ne peuvent pas être réparties entre les cheminots, en raison de l'amortissement du matériel, il ne paraît cependant pas normal que, dans les établissements modernisés, les primes soient systématiquement baissées.

— La délégation C.F.T.C. demande qu'une formule soit trouvée pour éviter les répercussions sur les primes des agents du cadre de l'utilisation d'auxiliaires saisonniers.

La Direction ne nie pas que les agents ont à faire face à un surcroît de travail, avec augmentation notable de leur responsabilité pendant l'utilisation d'auxiliaires saisonniers, mais elle n'accepte pas de revoir, dans ces cas-là, le mode de calcul des primes.

— La délégation insiste pour que, à l'occasion des modifications tarifaires, les rectificatifs aux documents parviennent dans les gares suffisamment à l'avance.

— Effectifs pour le Service de l'Exploitation.

Les effectifs sont passés maintenant à 127.016 contre 126.525 en 1957, soit une augmentation de près de 500 agents. Compte tenu des difficultés rencontrées encore dans certains établissements et de l'impossibilité d'accorder dans de bonnes conditions les congés, nous demandons que cet effort de renforcement des effectifs soit poursuivi.

— Accidents de travail.

En dehors des accidents de trajet, de plus en plus nombreux, hélas ! les accidents mortels de travail, qui étaient de 149 en 1938, puis de 63 en 1956, sont passés à 51 en 1957.

Si les patrons ont eu parfois une part de responsabilité dans ces accidents, chaque cheminot a cependant un grand rôle à jouer en matière de prévention des accidents.

Nous voudrions voir disparaître totalement les accidents mortels. Pour gagner du temps, les cheminots risquent souvent leur vie. Que chacun prenne déjà bien en compte sa sécurité et ne donne pas aux jeunes agents l'exemple de records imprudents.

— Fichiers wagons.

Bien que l'institution des Fichiers wagons ait obligé la S.N.C.F. à créer quelques centaines de postes, le Directeur du Mouvement estime que cette affaire est rentable ; le coût annuel d'un wagon en exploitation étant de l'ordre de 300.000 francs, les journées-wagons économisées dans cette nouvelle organisation compenseront largement les dépenses supplémentaires de personnel.

— Attribution d'indicateurs Mayeux aux Surveillants de voitures.

Les régions ont été invitées à chiffrer leurs besoins pour satisfaire cette demande.

(L'Est, l'Ouest, la Méditerranée n'ont pas encore donné signe de vie.)

— La délégation C.F.T.C. demande la modification des signaux de côté des autorails F.N.C. 150 ch. ; Tout réglage se fera à l'avenir de l'extérieur.

— La délégation demande l'amélioration de la qualité des crayons à bille ; La Direction enquêtera sur toutes les mauvaises fournitures qui lui sont signalées.

— Coordination entre les services pour éviter aux gares les fournitures concomitantes de renseignements et statistiques.

Le Directeur du Mouvement examinera ce problème avec les services intéressés.

— Commande des Intérimaires.

La délégation demande que les déplacements soient payés aux Intérimaires lorsqu'ils sont commandés dans la zone de leur résidence d'habitation puisque l'article 218 du P.2 précise que la durée du déplacement est déterminée comme s'il habitait sa résidence d'emploi.

La délégation C.F.T.C. propose, en outre, que lorsqu'un IN habite une localité où il n'y a pas de gare, la gare désignée comme desservant sa résidence ne soit pas distante de plus de trois kilomètres de cette dernière.

Le représentant de la Direction P s'engage à examiner les cas particuliers que nous lui transmettrons.

— Répartition de l'Instruction générale EX 25.

Un tirage plus important sera fait pour une plus large distribution.

Pierre VACHERAND.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL...

Gare de B...

CHEF DE STATION
Service de 6 h. 50 à 7 h. 39
8 h. 39 à 10 h. 30
et de 12 h. 30 à 19 h. 50

Gare de S...

CHEF DE 6° CLASSE
Service de 5 h. 45 à 11 h. 45
et de 13 h. à 16 h.

FACTEUR
Service de 9 h. à 13 h.
et de 14 h. 10 à 19 h. 10

Gare de J...

C.M.V.P.
(Cycle d'alternance)
Repos - 6 matinées 4/12 -
3 soirées 12/20 - Repos -
3 soirées - Repos - 6 matinées - 6 soirées - Repos.

Gare de J...

B. R. M. V.
(Cycle d'alternance)
Repos - 7 nuits 21/5 - Repos -
3 jours 16/24 - 1 jour 12,45/20,45 - 2 jours 16/24 -
1 jour 12/20 - Repos -
7 nuits 21/5 - Repos -
1 jour 16/24 - 1 jour 12,45/20,45 - 4 jours 16/24 -
1 jour 12/20 - Repos.
Sur 31 jours : 14 nuits 21/5
10 jours 16/24

AVEC LA FILIÈRE "INTÉRIM"

Il est nécessaire de rappeler une revendication particulièrement raisonnable et justifiée qui a été mise au point et considérée comme un objectif de première urgence ; il s'agit de la notation pour I.N.1. à établir sur le plan régional.

Quelques mesures ont été prises pour pallier le déséquilibre résultant dans la filière « Intérim » de la création du grade de F.E. N.I., elles ont consisté à diminuer le nombre des I.N.3 et à augmenter celui des I.N.2. — I.N.1. et I.N.P.

Or nous avons le regret de constater que l'augmentation du nombre des I.N.1. en particulier s'est effectuée sur les Arrondissements où il en existait déjà une proportion honorable.

Il serait cependant beaucoup plus logique qu'il y ait au moins une égalisation des possibilités d'avancement, notamment des I.N.2., pour accéder au grade d'I.N.1. Il est en effet anormal que sur un Arrondissement l'avancement se fasse tous les trois ou quatre ans, alors que sur un autre il ne peut avoir lieu qu'au bout d'une dizaine d'années. C'est pour cela que nous revendiquons avec juste raison :

— la notation pour I.N.1. à établir sur le plan régional afin

LAFOREST
12, rue d'Odessa

PARIS XIV^e
montparnasse

DANTON
64-74

Horlogerie
Bijouterie
Orfèvrerie

Le bijoutier de la région ouest

RÉDUCTION DE 10 % (sauf Omega) AUX CHEMINOTS

3 JOURS A BARCELONE

pour 9.000 (passeport et visa compris)
Départs jeudis et dimanches

ILES BALEARES Voyage et séjour à partir de 17.000 fr.

EXCURSIONS EN ROUSSILLON
ANDORRE - ESPAGNE

LES CARS VERTS DU ROUSSILLON
10, rue Jeanne-d'Arc, PERPIGNAN. — Tél. 49-47

EMPLOYÉS S.N.C.F. - POUR VOS VINS
Vve AIMÉ MARTIN - Vigneron - AUBAIS (Gard)
TARIF SUR DEMANDE

LILLE - TAILLEUR

- 96, rue de Paris - LILLE • MAISON FONDÉE EN 1903

Vêtements sur mesures Hommes et Dames

Qualités Pure Laine : 18.500, 20.500, 23.500

Essayage en 4 heures (sauf le samedi) • Echantillons gratuits adressés sur demande • Le magasin est fermé le lundi matin
REMISE DE 5 % SUR PRESENTATION DE LA CARTE

VINS ARNAUD MIEUX
M. ARNAUD - Vigneron - JUNAS (Gard)

LUTZ

GRANDE HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

HORLOGERIE BIJOUTERIE LUTZ

70 à 82, RUE DE LYON-PARIS 12^e
TEL. : D/D. 46-85

Conditions spéciales
au Personnel de la S.N.C.F.

HOTELS RECOMMANDÉS

NICE HOTEL-PENSION GILBERT

14, rue Perlinaux
PLEIN CENTRE - TOUT CONFORT
Prix très modérés Ecrire

HOTEL DU MUSEUM

9, RUE BUFFON (Gare Austerlitz)
LE FOYER DU CHEMINOT !

LOURDES
HOTEL DE LYON (bd de la Grotte)
M. E. FAURE
Prix spéciaux pour Familles

HOTEL SUC VITRAC (Cantal)

Campagne agréable, Cuisine soignée
1.000 fr. p. jour - Serv. 6 % en plus

Hôt. Pens. MAGALI, 63, av. Borriglione
NICE sais. printemps, pens. compl. prix modérés aux cheminots, jard, soleil

LOURDES - Pension Mayonnave

Tout confort, cuisine soignée. Prix modérés. Rdé groupes et familles.

PLAGE COTE-D'AZUR village, vacances Pension complète en petits chalets. 1.500 fr., août 1.400.
Camping Hélio-Marin, Lavandou (Var)

Restaurant SENSELME

(Maison fondée en 1879)
73, boulevard Magenta, PARIS
(Gares Nord et Est)

De 11 h. 30 à 15 h. Service
De 16 h. 30 à 21 h. 30 très rapide

Bienvenue à nos amis Cheminots !

MOCHET VOITURETTE 1 CV.

Conduite neuve, abandon 2/3 de sa valeur. — AVIA, 136, route de Versailles, CLAMART (Seine)

GRATIFICATION D'EXPLOITATION 1957

Le Conseil d'Administration a arrêté, dans sa séance du 16 avril 1958, les comptes de l'exercice 1957.

Recettes : 673 milliards
Dépenses : 695 milliards
Déficit : 22 milliards

La gratification d'exploitation qui sera réglée avec la solde de fin juin représentera environ 13 à 14 % de la prime de fin d'année payée le 17 décembre 1957.

UNE RÉPONSE A M. GAILLARD

Paris, le 3 avril 1958.

Monsieur Félix Gaillard
Président
du Conseil des Ministres,
51, rue de Valenciennes, Paris.

Monsieur le Président,

C'est avec stupeur que nous vous avons entendu exposer à des millions d'auditeurs, que le Gouvernement a tenu ses engagements envers le personnel des Entreprises nationalisées.

En ce qui concerne les Cheminots, votre affirmation est inexacte. C'est précisément, parce que les engagements pris en 1957 n'ont pas été tenus, que l'appel de toutes les Organisations syndicales, les Cheminots, dans leur quasi-totalité, ont cessé le travail pour 24 heures le mardi 1er avril. L'ampleur de ce mouvement de grève est la preuve que les Cheminots sont décidés à défendre leur pouvoir d'achat par un relèvement de leurs salaires et retraites et à combler le retard existant entre leur rémunération et celle du personnel des autres industries.

Nous nous indignons, Monsieur le Président, que lors de la discussion pour la répartition des économies réalisées en 1956 il avait été expressément convenu qu'une opération semblable serait faite en 1958 avec les économies de 1957. D'autre part, le 1er décembre 1957, la Commission mixte a fixé des augmentations des salaires et retraites dans le cadre d'un programme d'ensemble dont les modalités restent à définir.

Il nous semble logique, compte tenu de ce qui précède, d'en terminer avec le programme en cours, et ensuite d'aborder un nouveau programme.

Les Organisations syndicales de Cheminots C.G.T., C.F.T.C. et C.G.C. attirent à nouveau votre attention sur le fait que cette grève est bien l'expression du mécontentement profond des Cheminots et constitue un avertissement qui serait suivi d'actions plus importantes, si le Gouvernement maintenait son refus de satisfaire ces légitimes revendications.

Nos Organisations sont prêtes à répondre à toute convocation que vous voudrez bien leur faire parvenir pour s'entretenir avec vous des revendications des Cheminots.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'expression de notre haute considération.

Pour la C.G.C.,
D. VAGNER.

Pour la C.G.T., Pour la C.F.T.C.
R. HERNIO. P. BUTET.

Augmentation des allocations de nuit
Augmentation des allocations de déplacement

Le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 16 avril, de proposer à l'approbation des Ministères de tutelle l'augmentation à partir du 1er janvier 1958 des Allocations de nuit et des Allocations de déplacement. Cette mesure est proposée parallèlement à l'augmentation de ces allocations pour les fonctionnaires sur lesquels elles sont basées.

ALLOCATION DE NUIT
Pour les sédentaires l'allocation horaire de nuit (21 h. à 6 h.) sera portée de 34 fr. à 44 fr.
Pour les roulants l'allocation horaire de nuit (21 h. à 6 h.) sera portée de 24 fr. à 31 fr.

ALLOCATION DE DÉPLACEMENT
(Nouveaux taux proposés)

Echelles	Allocation normale			Allocation majorée		
	Repas	Déoucher	Journée complète	Repas	Déoucher	Journée complète
1 à 9...	330	680	1.300	410	850	1.670
10 à 19...	480	840	1.800	600	1.050	2.250

RULANTS. — Les allocations horaires seraient majorées de 20 %.

V. B. — La part de l'allocation de parcours serait majorée de 20 %. Un nouveau taux, 270 fr., serait créé pour les agents se rendant à 8 km. et plus de leur point d'entrée dans le canton.

Le complément transitoire pour déplacement en dehors du canton (5 fr.) serait supprimé.

ALLOCATION POUR DÉFAUT DE LOGEMENT
Les allocations pour défaut de logement sont proposées pour une majoration de 20 %.

Ces nouveaux taux ne seront appliqués qu'après l'accord du Ministère des Travaux Publics et des Finances. Un rappel forfaitaire sera calculé pour les mois écoulés étant donné l'application probable au 1er janvier 1958.

PROCÈS-VERBAL DE NON CONCILIATION à la Commission du 27 Mars

La Commission Nationale de Conciliation, prévue par le protocole du 30 septembre 1957, s'est réunie ce matin au Ministère des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme.

Les représentants de l'Administration et ceux de la S. N. C. F. n'ont pu que confirmer l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de prendre en considération les demandes des Organisations syndicales tendant à une augmentation de la rémunération actuelle des agents de la S. N. C. F. en activité et en retraite, en partant des éléments développés au cours de la séance du 20 mars écoulé.

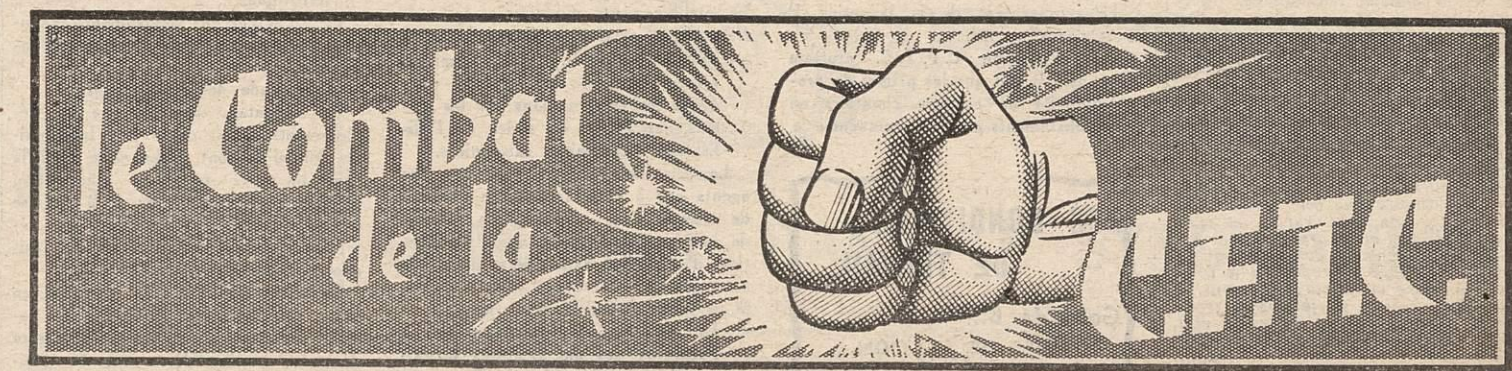
Les représentants de l'Administration ont fait connaître :
a) qu'ils accepteraient que soit mis immédiatement en discussion un programme à long terme assurant chaque année une certaine augmentation de salaires à partir du 1er janvier 1959 ;
b) qu'ils étaient également prêts à accepter une réunion avec les Organisations syndicales, dans la dernière semaine de mai, pour procéder à un nouvel examen de la conjoncture et pour apprécier si elle permet de modifier les modalités d'application du programme visé a).

Après une suspension de séance, les Organisations syndicales ont fait connaître à l'unanimité qu'elles subordonnaient l'examen des points a) et b) à la prise en considération, avec effet au 1er janvier 1958, de leur demande concernant le paiement, aux agents en activité avec répercussion sur les retraites, du produit des économies provenant des résultats techniques de 1957.

Les représentants de l'Administration n'ayant pu réserver une suite favorable, dans l'immédiat, à cette dernière demande, la Commission a estimé qu'elle ne pouvait que constater la persistance du désaccord.

Fait à Paris, le 27 mars 1958.

Signé par : la S. N. C. F. : BOURRIE, ANDRÉ ; la C. F. T. C. : BUTET, FASSINOTTI ; les Cadres Autonomes : DECODUN, THEVENET ; la C. G. T. : HERNIO, SEGUY ; F. O. : LAURENT, DEGRIS ; la S. P. I. D. : ROGER, VAGNER ; le représentant du Ministère des Finances : FREDET ; le représentant du Ministère du Travail : BOUCHER ; le Président de la Commission : JOUBERT.



TARTES à la CRÈME :

SOUVENEZ-VOUS, dans les années 46-47 et même jusqu'en 1950, à propos du problème du logement : on nous l'a servi la tartre à la crème de l'Allemagne du Sud ou du Suedois qui consistait un quart de son salaire au loyer. C'était là le secret des logements nombreux, clairs et confortables. Si on reprenait le refrain aujourd'hui avec les loyers H. L. M. à 10.000 ou 12.000 francs par mois et que l'on dise : « Multipliez donc ce loyer-là par quatre pour fixer le M.I.G. »... et on ne parle pas des gangs des meublés et des hôtels.

Souvenez-vous, il y a quelques années, du baratin qu'on nous a servi sur les Halles de Paris. La création d'une gare-marché à Paris-Bercy devait régler bien des problèmes de distribution. La S. N. C. F. a mis des installations à la disposition du nouvel organisme, a pris des participations dans la Société créée pour le fonctionnement. Et depuis ? Tout est entré, Les bistrottes des Halles ont été les plus forts.

Et la fiscalité dont on dit tant qu'elle est injuste, vétuste, anti-économique, que sais-je encore ? Et les salaires des cheminots ? Faut-il les aligner ainsi que le voulait le Gouvernement Gaillard de novembre 1957 ? ou faut-il les dérocher suivant la formule du même Gouvernement Gaillard le 2 avril 1958 ?

Matraques, excusés, rafistolage.

Le Bureau de la Fédération des Cheminots C.F.T.C., réuni le jeudi 17 avril 1958, après avoir entendu le compte rendu de sa délégation à la réunion de la Commission Mixte ; Enregistre le refus du Gouvernement d'admissionnaire de poursuivre avec les Organisations syndicales les discussions concernant les salaires et retraites des cheminots ;

Considérant que la solution des revendications des cheminots ne leur apportera une satisfaction durable que si le nouveau Gouvernement est décidé à changer de politique, le Bureau Fédéral précise qu'une nouvelle orientation gouvernementale devrait tenir compte des trois impératifs suivants :

- Réforme des circuits de distribution ;
- Réforme fiscale ;
- Politique de paix dans les territoires d'outre-mer.

Le Bureau Fédéral considère que ces trois impératifs forment un tout, la paix en Algérie n'étant que l'une des conditions du redressement économique du pays. Il demande à tous les cheminots d'être vigilants et de se tenir prêts à passer à l'action directe à l'appel de la Confédération si le Gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes prenait des mesures d'ordre économique ou financier susceptibles d'aggraver la situation existant à la veille de la crise, comme cela a été le cas en octobre 1957.

Le 17 avril 1958, 17 heures.

Toutes ces bonnes excuses que l'on nous sert lorsqu'on n'a pas envie de prendre les problèmes sous leur véritable aspect.

les mercantis et c'est aussi la nécessité d'en faire disparaître du circuit un certain nombre. Le Gouvernement dispose de moyens, fiscalité, crédit, etc. ; il lui faut la volonté de mettre à la raison cette trop remuante clientèle électorale.

Il faut, bien sûr, une politique de paix dans les territoires d'outre-mer, mais cette politique non appuyée par des réformes profondes dans le domaine de l'économie générale et de la fiscalité ne servirait pas à grand-chose.

La paix en Algérie sans la guerre aux commerçants et autres profiteurs, c'est du vent ! Les discours sur le civisme sans une volonté de mettre à la raison les va-et-vient-qui-ne-veulent-pas-payer, c'est du vent !

Ainsi, camarades cheminots, nos affaires, nos revendications, ce sont des choses sérieuses, qui s'inscrivent dans une politique générale également sérieuse. Nous sommes à la C. F. T. C., autant que quiconque, partisan d'une politique de paix en Algérie et ailleurs, mais nous disons tout net : il faut aussi réformer la fiscalité, équilibrer les charges de la nation entre les différentes catégories sociales : salariés, industriels, commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs. Nous disons aussi : Rien de solide ne sera bâti tant qu'il y aura dans le commerce un nombre impressionnant de commerçants inutiles et même souvent nuisibles pour l'économie.

Nous sommes prêts à discuter avec tout le monde sur une politique qui crée des conditions durables à la satisfaction de nos revendications à une condition : que l'on n'escamote pas la moitié ou les deux tiers des problèmes pour ne pas heurter telle ou telle fraction de la clientèle électorale de tel ou tel parti politique. Nous ne sommes pas disposés à être des non-conformistes vis-à-vis d'un Gouvernement pour devenir conformistes avec une opposition. D'un côté comme de l'autre nous disons notre refus des tartes à la crème. Le stade de l'aspirine est dépassé ; Nous voulons voir opérer le chirurgien.

A. NICOLAS.

Le 17 avril 1958, 17 heures.

LE 106^e COMITÉ NATIONAL DE LA C.F.T.C. lance un ferme avertissement aux responsables de la nation

Réuni à Paris, les 12 et 13 Avril 1958

Situant quelques jours avant la crise politique, ce Comité National de la C. F. T. C. a fait le bilan de l'action professionnelle à travers une analyse de la situation économique et politique. Il ne s'est placé, dans ses conclusions, que dans la perspective du gouvernement alors en place, celui de M. GAILLARD. Néanmoins, l'importance de ce Comité National réside dans le fait que, pour la première fois, d'une manière complète, la situation générale a été examinée sous tous ses aspects, traduisant ainsi l'inquiétude des travailleurs, non seulement devant la situation économique et sociale présente, mais aussi et plus peut-être devant la situation politique qui conditionne pour la plus grande part les objectifs essentiels de la C. F. T. C.

Trois rapports introductifs ont situé ces aspects :

- L'action sociale et professionnelle, par Eugène DESCAMPS, membre du Bureau Confédéral ;
- L'examen de la situation politique, par André JEANSON, Vice-Président de la C. F. T. C. ;
- La situation économique et sociale, par Georges LEVARD, Secrétaire Général de la C. F. T. C.

De ces trois rapports, la motion générale ci-dessous en traduit, après une large discussion, les principales conclusions qui se regroupent dans un ferme avertissement aux responsables de la nation.

Le Comité National a poursuivi l'étude des problèmes politiques répondant ainsi aux préoccupations des travailleurs et traduisant leurs inquiétudes devant l'immobilisme gouvernemental.

LE Comité National de la C.F.T.C. constate que la hausse persistante du coût de la vie continue d'amputer le pouvoir d'achat des salariés et de leur famille.

Il apparaît ainsi que les gouvernements qui se succèdent n'ont pas davantage pris les moyens de s'opposer à l'inflation que ceux permettant de régler les divers problèmes qui se posent à la Nation.

L'ampleur des problèmes montre que la réforme constitutionnelle ne doit pas se borner à régler des questions relatives, par exemple à la question de confiance. Si la stabilité gouvernementale est à rechercher, il est plus important encore qu'une place soit faite aux forces économiques, et plus particulièrement aux organisations syndicales dans nos institutions et qu'une structure viable soit donnée à l'Union Française.

DEVANT LA HAUSSE DU COUT DE LA VIE IL FAUT RÉPARER LA DIMINUTION DU POUVOIR D'ACHAT DES TRAVAILLEURS

Mais, dans l'immédiat, il convient de réparer les pertes de pouvoir d'achat subies par les travailleurs. Le Comité National est opposé à toute politique faisant peser sur eux essentiellement les conséquences de l'excès des dépenses improductives. Il relève que ce sont surtout les produits alimentaires qui ont augmenté. Partisan des marges commerciales en valeur absolue, il réclame des mesures fermes, ramenant ces marges à ce qu'elles étaient il y a un an et...

DANS L'IMMÉDIAT, LA C. F. T. C. DEMANDE :

- Demande le relèvement du plafond des ressources pour le calcul de la surtaxe progressive ;
- Engage les Fédérations et Syndicats de la C.F.T.C. à poursuivre les actions nécessaires au rétablissement du pouvoir d'achat des salariés ;
- Proteste contre le blocage des discussions dans le secteur public et nationalisé et exige l'abrogation du décret d'août 1953, ayant créé la Commission interministérielle de coordination en matière de salaires ;
- Déclare nécessaire l'instauration d'une véritable assurance-chômage à gestion syndicale.

CONFORMEMENT au mandat donné par le Congrès confédéral de juin 1957 aux organismes directeurs de la C.F.T.C. « pour rappeler constamment la volonté de la classe ouvrière de voir apporter sans tarder, au conflit algérien, une solution qui permette la co-existence pacifique des deux communautés qui composent la population algérienne, dans le respect des droits et des aspirations légitimes de chacune d'elles », et confirmant les prises de positions qui ont suivi ;

Le Comité National rappelle par ailleurs qu'autant les travailleurs seraient prêts à comprendre les sacrifices à consentir par tous les milieux composant la Nation pour une amélioration du sort des pays d'outre-mer, autant ils seront amenés de plus en plus à les contester pour une action essentiellement basée sur la FORCE.

Le Comité National est obligé de constater que ces derniers mois la situation en Algérie n'a cessé de se dégrader et que ses conséquences s'étendent et s'aggravent, tant en Afrique du Nord qu'en métropole : — Dégradation de la situation militaire et politique caractérisée par le recrudescence du terrorisme, la violence croissante des combats, la rupture avec la Tunisie et le rebondissement des difficultés avec le Maroc, avec, comme conséquence, l'affaiblissement des positions de la France dans le monde ;

— Aggravation, due pour une bonne part à la guerre d'Algérie, du processus de dégradation économique qui se manifeste par des licenciements effectifs ou...

Faudra-t-il dépasser le stade des attitudes et des prises de position théoriques en matière politique, et tenter de trouver des solutions concrètes ? Ce que nous pouvons affirmer dès maintenant, c'est que la C. F. T. C. n'a pas l'intention de devenir un parti politique, mais simplement être prêt à défendre les intérêts de la classe ouvrière dans tout ce qui conditionne la vie, la dignité, la liberté des travailleurs.

C'est dans cet esprit que le Comité National a abordé la discussion de la résolution sur le conflit d'Afrique du Nord, et particulièrement sur la guerre d'Algérie, en rappelant qu'outant les travailleurs seraient prêts à comprendre les sacrifices à consentir par tous les milieux composant la nation pour une amélioration du sort des pays d'Outre-Mer, autant ils seront amenés de plus en plus à les contester pour une action essentiellement basée sur l'utilisation de la force et dont ils font pratiquement seuls les frais.

Bien qu'une nouvelle crise politique se soit produite depuis ces assises, les positions sociales et économiques déterminées par ce Comité National restent valables et prennent, au contraire, toutes leurs significations : il ne peut y avoir de progrès social sans une réforme des structures économiques, sans que les travailleurs se sentent véritablement à l'aise dans ce pays, et ceci suppose des mesures qu'aucun des gouvernements qui se sont succédés ces dernières années n'ont eu le courage et la volonté de prendre.

Maurice DUBOIS.

FACE A LA CRISE ÉCONOMIQUE QUI MENACE LA C. F. T. C. EST OPPOSÉE AUX AMPUTATIONS BUDGÉTAIRES INCONSIDÉRÉES

Le Comité National enregistre des signes indiscutables de crise économique, tant aux États-Unis que dans les pays voisins d'Europe. Il déclare que les Pouvoirs publics auraient tort d'imaginer que l'économie française ne ressentira pas les effets de cette crise. Déjà des réductions de crédit ont eu pour conséquence des baisses d'activité et des licenciements.

Le Comité National est opposé aux amputations budgétaires inconsidérées qui provoquent le chômage et sont génératrices de gaspillage.

Il insiste pour que toutes les organisations

syndicales représentatives soient en mesure de discuter l'importance des programmes en cours et pour que, dans le cadre d'un véritable plan de programmes à long terme d'investissements et de production soient établis, mis en œuvre et poursuivis régulièrement. Le Comité National confirme que les réunions d'informations qui ont eu lieu à la Présidence du Conseil, ainsi que la création de groupes de travail : aviation, logement, charbon, n'ont d'intérêt que dans la mesure où elles sont suivies de réalisations concrètes. C'est à leurs résultats que seront jugées les qualités de la méthode employée et l'opportunité de répondre à d'autres convocations.

POUR LA DÉFENSE DE LA DIGNITÉ ET DE LA LIBERTÉ

Enfin le Comité National s'élève contre les atteintes à la liberté : liberté syndicale, liberté de réunion, liberté de presse qui eurent lieu ces derniers temps.

Il rappelle que l'activité même du syndicalisme est liée à l'existence des libertés démocratiques. Il regrette que le Gouvernement et le Parlement n'aient pas manifesté un vif souci de les défendre contre toute forme de fascisme ou de totalitarisme.

Le Comité National demande aux organisations de la C.F.T.C. de manifester à chaque occasion opportune leur volonté de défense de la liberté. Leur protestation pourra se joindre à celle d'autres mouvements, à condition que ceux-ci condamnent explicitement

toutes les violences, par exemple celles de Melouza comme celle de Sakiet, celles d'Espagne comme celle de Hongrie ; c'est non dans un esprit partisan, mais pour elle-même que nous défendons la liberté.

Le Comité National lance un ferme avertissement aux responsables de la Nation et il mandate les instances confédérales pour assurer la coordination et le développement de l'action actuellement engagée. En vue de la réalisation des objectifs du mouvement, il décide de développer l'information la plus large sur les conséquences néfastes des politiques gouvernementales suivies ces dernières années et les solutions proposées par la C.F.T.C.

RÉSOLUTION SUR L'ALGÉRIE

que de boucher totalement les perspectives de coexistence pacifique des populations algériennes, le remède serait pire que le mal.

Le Comité National rappelle par ailleurs qu'autant les travailleurs seraient prêts à comprendre les sacrifices à consentir par tous les milieux composant la Nation pour une amélioration du sort des pays d'outre-mer, autant ils seront amenés de plus en plus à les contester pour une action essentiellement basée sur la FORCE.

Le Comité National est obligé de constater que ces derniers mois la situation en Algérie n'a cessé de se dégrader et que ses conséquences s'étendent et s'aggravent, tant en Afrique du Nord qu'en métropole : — Dégradation de la situation militaire et politique caractérisée par le recrudescence du terrorisme, la violence croissante des combats, la rupture avec la Tunisie et le rebondissement des difficultés avec le Maroc, avec, comme conséquence, l'affaiblissement des positions de la France dans le monde ;

— Aggravation, due pour une bonne part à la guerre d'Algérie, du processus de dégradation économique qui se manifeste par des licenciements effectifs ou...

prévisibles, la hausse des prix, la réduction des investissements ; — Dégradation de l'autorité de l'Etat et du sens des libertés démocratiques et réveil des mouvements fascistes.

Le Comité National fait appel à l'opinion publique métropolitaine et algérienne pour que soit comprise la double nécessité :

- de respecter les libertés fondamentales de la personne humaine ;
- de retenu ce qu'il y a de valable et de conforme aux vraies valeurs de la civilisation dans la présence de la France en Afrique et dans le grand courant de promotion et d'émancipation qui anime tous les peuples, et dont les Français doivent pour leur part reconnaître qu'il correspond fondamentalement à leurs idéaux et à leurs traditions ;

Adjuce les responsables politiques de se décider, de part et d'autre, dans une volonté de compréhension réciproque et de collaboration constructive, à mettre en œuvre les moyens nécessaires — ce qui implique, pour les responsables français, la résolution de rechercher systématiquement les rapports loyaux et les dialogues avec les milieux les plus divers de la population algérienne — pour aboutir rapidement à

ACHETEZ L'ISEZ DIFFUSEZ SYNDICALISME 1^{er} MAI Edition spéciale en "HÉLIO" 2 couleurs du MAGAZINE DU TRAVAIL - 40 francs -

Avec les conducteurs de draines

Connaissances techniques - Aptitudes physiques - Responsabilité - Salaires

Sur le plan technique, un conducteur de draine doit avoir beaucoup de connaissances. Tout d'abord le moteur, il doit pouvoir déceler rapidement une panne et y remédier dans les plus brefs délais. Connaître la question de freinage. Veiller aux changements et l'entretien sa machine d'une façon impeccable (graissage, vidange, etc.).

Sur le plan sécurité, ce camarade doit connaître à fond comme un tractionnaire la réglementation des signaux — et, en cas de panne prolongée, prendre les mesures de sécurité prévues aux règlements (protection, secours, etc.). Au point de vue aptitudes physiques, comme son camarade de la traction, le conducteur de draine est soumis périodiquement à certains examens. Une vue parfaite est obligatoire, le moindre signe de daltonisme lui interdit la conduite. Périodiquement, il est aussi soumis à un examen psychotechnique et, là aussi, s'il ne remplit pas les conditions, la conduite lui est interdite.

Cet exposé, bien incomplet,

montre toutes les responsabilités de ce camarade. Responsable de la bonne marche et de l'entretien de sa draine, responsable des chargements et responsable de son envoi en circulation. Nous ne saurions critiquer ces obligations, ces exigences, qui sont indispensables pour la sécurité et nos camarades sont d'accord avec nous sur ce point.

Voyons maintenant, en comparaison avec ses responsabilités et ces exigences, quel est le salaire d'un conducteur de draine.

Malgré les décisions récentes qui ont permis pour l'ensemble de la S.N.C.F. la nomination de plus de 100 nouveaux conducteurs, nous ne pouvons que nous élever contre le fait que journalièrement encore nous voyons des draines conduites par des cantonniers-poseurs autorisés. Que nos dirigeants le veuillent ou non il s'agit bien là de camarades que la S.N.C.F. fait travailler au rabais. En effet, il se révèle que cette augmentation de 30 % des conducteurs de draine est bien insuffisante.

Les conducteurs eux-mêmes sont placés sur les échelles 4 et 5 avec la règle de pourcentages 60 % à l'échelle 4 et 40 % à l'échelle 5.

Un conducteur échelle 4, échelon 4 a le même traitement qu'un tractionnaire placé sur l'échelle T 1, échelon 4. Un conducteur échelle 5, échelon 5, a le même traitement que son camarade tractionnaire placé sur l'échelle T 1, échelon 7, ou T 2 échelon 1. Ces deux exemples montrent les bas salaires de nos camarades par rapport aux camarades roulants et demandent des mesures rapides.

Il faut signaler aussi, et tous le savent, que le conducteur de draine est placé sur l'échelle 4 ou sur l'échelle 5 sans parler des cas nombreux à l'échelle 3. Il s'agit bien du même travail, des mêmes responsabilités, des mêmes exigences, donc logiquement les conducteurs devraient être placés sur une échelle identique. La S.N.C.F. nous objecte une seule échelle pour ce grade correspond à condamner un agent qui entre dans cette spécialité après 3 ou 4 années de présence à la S.N.C.F. à terminer sa carrière sans pouvoir obtenir aucun avancement. C'est très possible pour la plupart des cas, mais que nous importe. Nous constatons tout simplement qu'avec les échelles jumelées nos

camarades n'atteignent l'échelle maximum qu'en fin de carrière (et encore pas toujours) ce qui signifie que pendant plus des trois quarts de sa carrière il fait le travail au rabais.

Il nous faut donc revoir et situer les conducteurs de draine dans les échelles et arriver à supprimer la conduite par un cantonnier-poseur en augmentant encore le nombre des conducteurs de draine.

En examinant le barème des salaires actuels, j'y retrouve qu'un agent de l'échelle 6, 6^e échelon, a le même traitement qu'un agent de la traction placé sur T/3, échelon 1, ou T/2, échelon 4. En faisant cette comparaison, il faut ajouter que les primes sont loin d'être identiques.

En conclusion, il faut ajouter que nos camarades conducteurs de draine devraient être placés au moins sur l'échelle 6. Revendication juste et honnête qui est inscrite en bonne place sur notre cahier revendicatif.

Camarades conducteurs de draine, nous sommes décidés à lutter pour que vous soyez à votre place dans la grande famille des cheminots. Nous lutterons jusqu'à complète satisfaction.

Vous êtes-vous mis en règle avec votre syndicat? N'êtes-vous pas de ceux qui attendent de bénéficier de l'action syndicale sans y participer.

Réfléchissez. Nous n'obtiendrons satisfaction qu'autant que nous serons épaulés par vous. N'attendez pas plus longtemps, dès demain rejoignez vos camarades à la C.F.T.C.

Le Secrétaire,
PILLOT.

A nos camarades des brigades

J'apprends à l'instant que la S.N.C.F. aurait décidé d'augmenter les allocations de déplacement du régime général d'environ 20%. De ce fait, les allocations horaires de nuit passeraient de 34 à 44 fr.

Les allocations de parcours, part A, seraient également augmentées de 20 % et un nouveau taux de 270 fr. par jour serait créé pour 8 km. du point de pénétration.

Nous reprendrons cette question dans un prochain numéro.

L'AUTOMATION

La mise en place de l'ensemble électronique de gestion prévue pour le 1^{er} janvier 1960 a fait l'objet d'un premier exposé dans les différents comités mixtes centraux et c'est à cette occasion que Marcel WILMS, représentant syndical C.F.T.C. au Comité mixte central du Matériel et de la Traction, a fait lors de la réunion du 28 mars 1958 la déclaration suivante :

Il résulte de l'exposé que nous venons d'écouter que l'ensemble électronique de Gestion-Bull-Gamma 60 aura à traiter, outre les questions de solde du personnel, les problèmes : à la fois, commerciaux, comptables de mouvements et de gestion des stocks.

Indépendamment des incidences qu'engendre l'automatisation qui conduit à l'utilisation généralisée de dispositifs automatiques de commande et de contrôle, du transfert des activités de l'homme vers les tâches de conception et de préparation de la production, celles relatives à la main-d'œuvre se posent brutalement dans une entreprise comme la nôtre.

Si l'on considère les répercussions que la mise en place du pool mécanographique a apportées sur la région Sud-Ouest, où la réduction des effectifs a été très sensible, la mise en place d'un ensemble électronique de Gestion aura très certainement des conséquences beaucoup plus importantes.

Ceci nous amène donc à poser un certain nombre de questions sur les différents aspects humains, notamment, qui découlent de l'utilisation du personnel, de son reclassement éventuel, ou des mesures entraînant des mutations possibles.

Notre préoccupation essentielle repose sur le réemploi et le main-

tien de la rémunération totale des agents qui auront été ainsi écartés de leur métier d'origine, tout au moins pour certaines catégories.

Nous préconisons un contrôle médical très sérieux afin de ne pas utiliser des agents dont la résistance physique ou nerveuse ne correspondrait pas aux exigences d'un travail rendu plus pénible.

La généralisation de l'emploi des calculatrices électroniques pose également le problème de la formation.

Enfin, le développement de l'automatisation pose avec une certaine acuité le problème de la réduction de la durée de travail.

A tous ces sujets sociaux, s'ajoute bien entendu celui de la fonte de la filière qui ne répond plus aux besoins actuels et qui doit conduire à une nouvelle classification des emplois.

Dans ces conditions, nous attirons votre attention sur, à la fois toutes les conséquences qui découleront de l'application des méthodes de gestion nouvelles, et la nécessité d'étudier en liaison avec les organisations syndicales, toutes leurs incidences sur l'ensemble du personnel administratif, mécanographe et d'études. En conséquence, nous demandons la création d'une commission du type défini à l'article 22 de la décision ministérielle du 31 janvier 1955.

Faite en termes généraux, cette déclaration situe bien le problème : l'automatisation pose des questions d'effectifs, de rémunération, d'encadrement, de filière, etc., qui ne pourront être sérieusement étudiées et solutionnées que si les organisations syndicales sont appelées à donner et, ce faisant, à faire prévaloir leur avis.

Ceci est si vrai que, d'ores et déjà, se posent des problèmes concrets chez les mécanographes, premiers touchés, et la S.N.C.F. ne nous a pas encore contactés. Quand nous savons que dans 4 ou 5 ans un sixième de l'effectif « mécanographes » actuel suffira, on ne comprend pas que l'on ne commence pas dès maintenant à faire appel au volontariat dans tous les ateliers existants pour la constitution des centres inter-arrondissements. Si l'on ne commence pas par là, on se trouvera d'ici deux ou trois ans devant des problèmes de plus en plus insolubles, puisque l'on aura préalablement gonflé inutilement les effectifs « mécanographie ».

Tels sont dans l'immédiat les problèmes urgents à résoudre face à l'automatisation.

Le Secrétaire : A. DEBANDE.

QUAND LES ADMINISTRATIFS BOUGENT...

CENT cinquante taxateurs du Contrôle des Recettes Marchandises, dont on exigeait déjà un rendement pénible dans un travail délicat, ont vu leurs conditions de travail se modifier depuis le 1^{er} février sans qu'il se soit produit de changement dans leur rémunération ; ils ont donc, d'un commun accord, décidé de ramener leur rendement au niveau de la prime administrative.

Malgré le mécontentement manifesté des camarades intéressés, malgré les propositions concrètes et raisonnables présentées par les représentants du per-

sonnel, nous n'avons obtenu jusqu'à présent que l'accord de la Direction du Personnel pour une augmentation de la prime individuelle de l'ordre de 150 francs par mois... et la vague promesse d'une amélioration des pourcentages du deuxième bureau lors des prochaines notations. Tout cela est bien loin des problèmes que nous avons posés et des solutions préconisées, à savoir :

- une prime collective de chantier ;
- la création d'une filière « taxateur » avec plafond à l'éch. 10.

Nous laissons à nos dirigeants la pleine responsabilité de leurs décisions, mais nous leur rappelons que les organisations syndicales (et la nôtre en particulier) veulent la satisfaction des revendications des taxateurs et il serait peut-être opportun de les examiner avec beaucoup de sérieux. Ce n'est pas avec des sanctions que les questions seront résolues, ni en espérant qu'avec le temps les choses s'arrangeront d'elles-mêmes.

Nous regrettons que, suivant une habitude prise par nos dirigeants, nos camarades n'aient pas été mis suffisamment au courant des nouvelles méthodes de travail, avant leur application, et que les « techniciens » ne soient pas efforcés d'en prévoir les conséquences.

Cet exemple doit retenir l'attention des camarades de tous les services et nous leur demandons de nous informer immédiatement de toute modification dans leurs conditions de travail. C'est la seule façon d'obtenir que l'homme ne soit pas esclave des nouvelles techniques, mais qu'au contraire celles-ci soient mises au service de l'homme.

Les Délégués C.F.T.C. du Service :
ROLLAND, WEISS.

J. CHAPLAIS.

LES CONDUCTEURS « AUTOS » NE SONT PAS GATÉS

Nos camarades parisiens des garages S.N.C.F., et notamment ceux de la Région Nord, ont attiré notre attention sur les problèmes de leur filière et nous ont fait remarquer l'anomalie qui consiste à effectuer le même travail en ayant une rémunération différente. Ceci provient de ce que les conducteurs d'autos sont placés sur quatre échelles : 4, 5, 6 et 7. Cette dernière étant celle du grade de Chef-Conducteur généralement réservé aux chauffeurs des dirigeants.

En comparaison des autres filières et de la pratique que la S.N.C.F. tend à généraliser (grades jumelés), nous pensons qu'il y aurait au moins deux échelles à supprimer en première étape (4 et 6), ce qui permettrait à nos camarades d'obtenir l'échelle de fin de carrière comparable à celle attribuée dans d'autres filières.

Tenant compte pour chaque conducteur :

- 1^o des responsabilités accrues qu'il doit assumer ;
- 2^o du matériel de plus en plus coûteux qui lui est confié ;
- 3^o de la circulation qui devient chaque jour plus dense,

il apparaît comme paradoxal que celui-ci débute à une échelle de manoeuvre.

Le nombre de conducteurs augmentant sur la S. N. C. F., il serait souhaitable que sur chaque région ces agents puissent faire entendre leur voix, discuter avec la S.N.C.F. de leurs problèmes sans être au point de vue délégués regroupés avec les agents de surveillance, garçons de bureaux, concierges, classeurs, etc.

Pour ceci il faut que nos camarades prennent conscience qu'ils ne peuvent valablement se défendre qu'en adhérant et en participant à l'action syndicale.

La C.F.T.C., à leur demande, a étudié leurs problèmes, a fait des propositions raisonnables et défendables, mais c'est à eux qu'il appartient, avec l'appui de l'organisation, d'étudier leurs revendications et les moyens de les faire aboutir afin d'obtenir des résultats qui iront dans le sens de leurs préoccupations.

Conducteurs d'autos et lecteurs de ce journal, faites part de ces réflexions à vos camarades afin qu'ensemble et avec la C.F.T.C. vous puissiez vous défendre sans démagogie, mais avec fermeté.

G. GISCLARD.

VIN ROUGE NATUREL

Prix spéciaux pour Cheminots
Charles BARDON Prop. Négociant
Mithaud (Gard)

Matériel et Traction.

AU COMITÉ CENTRAL : Conducteurs de chariots élévateurs et de grues : échelle 4. Problème de l'apprentissage.

A la réunion du Comité Mixte de la Direction MT qui s'est tenue le 28 mars, nous avons enregistré avec satisfaction la décision prise de placer sur l'échelle 4 au lieu de l'échelle 3 les conducteurs de chariots élévateurs et conducteurs de grues. Cette décision, qui pourrait prendre effet à la date du 1^{er} avril 1958, fait suite aux nombreuses demandes que nous avions formulées précédemment. Précisons toutefois que seuls les camarades utilisés à la conduite de ces engins pourront accéder à l'échelle 4, après avoir satisfait à un essai pratique se rapportant à la conduite desdits engins. L'essai n'étant pas encore établi, les nominations pourront s'effectuer avec un effet rétroactif.

A cette même réunion il a été

indiqué le nombre d'apprentis recrutés en 1958 :

Est	200
Nord	210
Ouest	200
Sud-Ouest	160
Sud-Est	175
Méditerranée	80
Soit un total de ..	1.025

Ces chiffres, qui sont sensiblement ceux des dernières années, sont nettement insuffisants en fonction des besoins en personnel qualifié dont le MT aura besoin dans les années à venir et aussi en fonction des possibilités offertes par nos centres d'apprentissage qui sont parfaitement équipés en locaux et en instructeurs de valeur.

Il est fort regrettable, en ef-

fet, que bon nombre de jeunes gens ne puissent entrer en apprentissage faute de places accordées en nombre suffisant, alors que l'équipement S.N.C.F., dans ce domaine, offre des possibilités beaucoup plus importantes.

Les besoins en personnel qualifié, d'une part, et la situation démographique, d'autre part, font que le problème de l'apprentissage à la S.N.C.F. ne correspond plus à la réalité et devrait être adapté aux nécessités présentes tant sur le plan de la profession que sur le plan général.

La Commission centrale de l'Apprentissage, à laquelle nous ne sommes pas représentés, se doit d'examiner rapidement cet important problème.



LE CHEMINOT DE FRANCE DE RETRAITÉ

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER
UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS RETRAITÉS

26, rue de Montholon
PARIS (IX^e)
3^e étage - Porte 315

Permanence
du lundi au vendredi
Tel TRU 91-03 Poste 315
C. C. P. Paris CC 7005-34

Correspondance, adhésions, service du journal et envoi de fonds, exclusivement à l'adresse et au numéro de compte ci-dessus.

DEMAIN, ON RASERA GRATIS

L'ASTUCIEUX coiffeur, en mal de clientèle, avait imaginé cet attrape-nigauds pour attirer le chaland. Quelle relation, direz-vous, cher vieux amis, entre l'officine du barbier et nos temples gouvernementaux ? Elle est plus étroite qu'on l'imagine et les exemples sont nombreux. Nous ne voulons retenir cependant que les plus importants.

JUILLET 1909. — Le Parlement vote la loi sur les retraites des cheminots. En son article 8, ladite loi stipule que le traitement et les avantages assimilés qui n'ont pas le caractère d'un remboursement de frais ou d'une gratification entreront en compte pour le calcul de la retraite. A l'époque, 98 % des salaires sont pris en considération.

Actuellement : 76 %. L'indemnité de résidence, la part de productivité, l'indemnité spéciale dégressive et nombre d'autres ne sont pourtant pas des remboursements de frais, mais bel et bien du salaire.

DEMAIN, ON RASERA GRATIS

JUIN 1947. — Grève massive des cheminots devant laquelle le Gouvernement RAMADIER doit s'incliner. Pour y mettre fin, un Protocole est rédigé et signé solennellement, promettant, non moins solennellement aux cheminots, l'harmonisation avec l'E.G.F.

Des tentatives d'harmonisation sont réalisées certes, notamment en ce qui concerne la hiérarchisation complète de l'indemnité de résidence chez les agents en activité. Mais qui est victime de l'opération ? Les retraités, une fois de plus, qui constatent, par le fait même, une nouvelle diminution du coefficient salaires-retraites.

DEMAIN, ON RASERA GRATIS

JUIN 1957. — La Commission du Statut est constituée et, nantie de pouvoirs de discussion, se met au travail pour remettre en ordre — il y en avait grand besoin — les salaires et les retraites.

Le bénéfice de la productivité de 1956 est tout d'abord accordé aux cheminots, mais le Gouvernement oppose un veto formel à sa répercussion sur les retraites.

Le paiement des fruits de la productivité de 1957 est formellement promis.

OCTOBRE-NOVEMBRE 1957. — Le Gouvernement promet une revalorisation de 20 % des salaires et des retraites en plusieurs étapes dont la première se déclenche le 1^{er} janvier 1958 dans les formes que l'on connaît.

Il est honnête de reconnaître qu'aucune promesse n'a été faite quant au nombre des étapes futures et aux dates de leur déclenchement, mais il est non moins honnête, nous semble-t-il, de penser que des espoirs avaient été donnés à une corporation dont l'indécence de son pouvoir d'achat conjuguée avec la hausse du coût de la vie exigeait rapidement une stricte mesure de justice.

MARS 1958. — Tout est remis en question. Plus de productivité 1957, plus d'étapes en perspective proche dans la poursuite du programme 20 %, plus de rattrapage de la hausse du coût de la vie. On nous propose un programme à long terme dont le début de réalisation nous mènerait au 1^{er} janvier 1959.

Nous commençons à en avoir l'habitude.

DEMAIN, ON RASERA GRATIS

Non pas que, nous autres retraités, nous soyons opposés systématiquement au programme à long terme. C'est même la seule façon de réaliser des améliorations de pension telles, par exemple, que la campagne double ou l'incorporation de tous les éléments de salaire soumis à retenue pour la Caisse de Prévoyance, pour ne citer que les plus importantes. Il y a cependant une étape préalable à franchir, qui concerne actifs et retraités, et qui consiste à réadapter notre pouvoir d'achat aux nécessités de l'heure.

Nous voulons bien faire un pas de conciliation, mais il ne faut pas qu'il soit à sens unique.

Par ailleurs, nous voulons bien ne pas perdre de vue certains impératifs gouvernementaux sur le terrain financier, mais nous ne voulons pas demeurer éternellement les victimes d'une politique tarifaire des chemins de fer que, sans être taxés d'hérésie, on peut estimer pouvoir ranger dans l'arsenal de la démagogie électorale.

Nous ne voulons plus que l'on continue à nous opposer un déficit, quelle que soit son importance, alors que l'on a augmenté les tarifs dans une proportion inférieure à 10 %, tandis que, industriels, commerçants, intermédiaires et autres parasites ont profité d'une entière liberté pour déclencher une hausse du coût de la vie que le Gouvernement s'est trouvé totalement incapable d'enrayer.

Ceci tient au fait que l'Etat, au lieu de s'en tenir à un rôle d'arbitre, s'est mué tout doucement en Etat-Patron pour les uns, en Etat-Providence pour les autres et a laissé s'installer l'incohérence dans nos institutions. Mais ceci est une autre histoire.

Pour conclure, nous n'entendons plus être attrapés comme des nigauds et nous voulons que s'efface à jamais la devise du barbier devenue une institution nationale :

DEMAIN, ON RASERA GRATIS

R. SIRURGUET,
Secrétaire Général.

FACILITÉS DE CIRCULATION

Le 24 décembre 1956, ainsi que l'a relaté notre journal de février, nous sommes intervenus à la Direction du Personnel à propos des facilités de circulation et notamment sur l'octroi de la première classe de voitures aux retraités admis au chemin de fer avant le 1^{er} janvier 1924 et reclassés à l'échelle 11 après leur mise à la retraite, à ceux admis après le 1^{er} janvier 1924 placés actuellement sur les échelles 13 L et 14. Nous demandions également que le bénéfice de l'Honorariat soit attribué aux retraités reclassés à l'échelle 15 après leur mise à la retraite.

La Direction du Personnel vient de nous faire connaître :

- Qu'en vertu des dispositions actuelles, il n'était pas possible d'accorder le bénéfice de la première classe aux agents reclassés à l'échelle 11, ni l'honorariat à ceux reclassés à l'échelle 15.
- Que toutefois, elle examinerait avec bienveillance, la possibilité d'admettre au bénéfice de la première classe, les agents retraités sur les échelles 13 L et 14.

MODIFICATIONS aux règles du cumul

A compter du 1^{er} janvier 1958, le plafond de la limite de cumul d'une pension et d'un salaire d'activité a été porté :

- à 1.050.000 francs par an.
- au salaire de base de calcul de la pension s'il est supérieur à 1.050.000 francs.
- au salaire d'activité, s'il est supérieur au salaire de base de la pension.

En outre, les abattements à pratiquer sur les pensions sont, dans tous les cas réduits de 15 %. Ce pourcentage est augmenté de 15 % supplémentaires pour les retraités âgés de moins de 65 ans et, enfin, de 15 % supplémentaires par enfant à charge.

Nous rappelons que seuls sont soumis à la règle du cumul, les salaires d'activité payés par les administrations publiques ou assimilées.

Nous restons à l'entière disposition de nos adhérents pour leur fournir tous renseignements complémentaires sur ce sujet.

CONDITIONS DE VENTES A CREDIT consenties par l'Economat aux retraités

Les dispositions suivantes viennent d'être adoptées récemment en ce qui concerne le crédit consenti aux retraités :

- Bénéficiaires : Personnel retraité ou pensionné, dont la pension n'est pas frappée d'opposition.
- Articles autorisés : Appareils de chauffage. Appareils d'éclairage. Appareils ménagers. Appareils de T. S. F. Cycles. Horlogerie. Linge de maison. Literie. Machine à coudre. Mobilier. Vêtements. Voitures d'enfant.
- Importance du crédit total : 150.000 francs.
- Durée de l'échelonnement : Cinq trimestres (15 mois) maximum.
- Conditions de vente :
1^o Versement à la commande de l'acompte légal représentant 35 % du montant de l'achat ;
2^o Versements échelonnés sur cinq trimestres du solde de la commande.

Tous renseignements complémentaires pourront être donnés aux intéressés par le magasin de vente de l'Economat.

Souignons en passant la part importante prise par notre Syndicat de l'Economat pour obtenir les avantages exposés ci-dessus. Adressons-lui toutes nos félicitations et incitons nos camarades retraités à défendre notre Economat et à lui réserver le maximum de leurs achats.

Le Commission du Statut s'est réunie, comme prévu, le jeudi 17 avril.

En raison de l'absence de Gouvernement, aucune discussion n'a pu être abordée sur les questions de salaires et de retraites.

Toutes les organisations syndicales ont fortement insisté pour que ces questions soient discutées en priorité.

Le représentant de notre Union Fédérale a demandé que, lors de cette discussion, soient abordées les questions qui n'ont pu être encore discutées et qui ont figuré sur « Le Cheminot de France » d'octobre 1957 :

- Minimum de pension ;
- Réversibilité des pensions ;
- Campagne double ;
- Bonifications aux agents de machines ;
- Incorporation, dans la retraite, de tous les éléments soumis à retenue pour la Caisse de Prévoyance.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

NOTRE CONGRÈS

Les journées des 2 et 3 mai s'annoncent dans d'excellentes conditions. D'après les réponses déjà parvenues, de nombreux groupes seront représentés et nous nous en réjouissons.

Cette importante manifestation sera clôturée

LE SAMEDI 3 MAI à 15 heures

par l'Assemblée générale annuelle, à laquelle peuvent assister tous les adhérents.

Venez-y nombreux !

NOTA. — Nous avons réservé quelques exemplaires de l'important rapport qui sera présenté au Congrès pour les adhérents isolés qui ne pourraient se déplacer, contre 200 francs (timbres-poste acceptés). Les premiers inscrits le recevront par retour du courrier.

Dans nos familles

Le 21 février dernier, avaient lieu les obsèques, à Marguerites, dans le Gard, de notre ami André LIEGEOIS, militant sincère et vaincu depuis 35 ans et fondateur du groupe de retraités de sa localité, qu'il animait depuis dix ans.

Notre ami DAVID s'était fait un devoir de représenter à la fois l'Union de la Méditerranée et l'Union fédérale, et d'adresser à la veuve et à la famille du disparu, nos condoléances émues et l'expression de notre douloureuse amitié.

Notre camarade SERRURIER, du groupe d'Hellemmes a eu la douleur de perdre sa femme.

La mère de notre excellente amie Mlle PALICE s'est éteinte au début de ce mois.

Notre camarade NUNINGER, secrétaire du groupe de Besançon, est décédé courant février. Fondateur de notre groupe de Besançon, il avait déployé pendant de longues années, un dévouement digne d'éloges ne ménageant ni son temps, ni sa peine pour le succès de notre cause, et il y avait pleinement réussi.

A notre camarade SERRURIER, à Mlle PALICE, à la famille de Joseph NUNINGER, nous adressons, avec nos chrétiennes condoléances, l'assurance de notre profonde amitié.

MAISON FAMILIALE DE VACANCES

Inlassablement, notre ami Léon DELSERT, directeur de l'Etablissement, poursuit l'aménagement et l'embellissement de notre Maison. Par ses propres moyens et payant de sa personne, il effectue les travaux les plus divers, mais il serait heureux si nos camarades retraités disposant d'un peu de temps voulaient bien consentir à se rendre sur place pour l'aider.

Il aurait besoin surtout de professionnels : ajusteurs, menuisiers, peintres, maçons, voire même de bons « bricoleurs ».

Alors, chers Amis, répondez avec empressement à son appel ; vos épouses pourront vous accompagner, vous ne regretterez pas votre dérangement et vous assurerez la relève d'une première équipe bénévole qui vous a précédés.

Ecrivez sans tarder pour vous mettre en rapport avec lui à :

Léon DELSERT, directeur de la Maison familiale de vacances des Cheminots C.F.T.C., à Saint-Denis-près-Martel (Lot).

D'avance nous vous en remercions pour lui.

L'Union Fédérale.

Taux des cotisations 1958

VEUVES

Echelles :
1 à 9, T1 à T3 150 fr.
10 à 14 et T4 175 fr.
15 à 19 et H.S. 225 fr.

RETRAITES

Echelles :
1 à 9, T1 à T3 300 fr.
10 à 14 et T4 370 fr.
15 à 19 et H.S. 470 fr.

Si vous êtes à jour, nous vous en remercions. Si vous ne l'êtes pas, acquittez-vous sans tarder, cela nous évitera des frais.

ECHANGE D'APPARTEMENT

Loge 2 pièces, 1 cuisine, eau, gaz, élect., chauff. central et cave, bon rapport. Centre Appartement 2 pièces, 1 cuisine (banlieue nord de préférence). Henri DESCHUYER, 74, rue Ed.-Vallant, Montreuil-sous-Bois (Seine).

■ Importante Compagnie Accidents Incendie, recherche pour départements Aisne, Ardennes, Marne, RETRAITÉS pour collaboration avec Agents locaux ou représentation directe. Ecrire : R. BOUDIAS, 38, pl. d'Erlon, REIMS

FIRME PREMIER ORDRE

RECHERCHE AGENTS

vente propr. nég. fongicides insecticides compl. secteur N.-E. B.-du-R., N.-E. Vse, N.-E. Var, E.-A., H.-A., conviendrait aussi retr. actifs. Ecr. HAVAS, 2028, Marseille.

Deux événements importants dans la vie du Mouvement :

A SÉLESTAT : Congrès régional de l'Union d'Alsace et de Lorraine

Réunis à Sélestat les 20 et 21 mars 1958, en Congrès régional, dans des conditions matérielles excellentes dont les organisateurs doivent être félicités chaudement ;

les deux cent cinquante délégués de l'Union des Syndicats Chrétiens des Cheminots d'Alsace et de Lorraine (C.F.T.C.) représentant quatre-vingt-onze syndicats locaux :

— Approuvent :

le rapport moral et d'orientation de l'Union et le rapport d'activité de la Fédération, ainsi que le rapport financier présentés par le Secrétariat général ;

— Constatent :

que, si tous les objectifs qu'ils s'étaient fixés lors de la dernière Assemblée générale n'ont pas été atteints, ils peuvent quand même, et à juste titre se :

— Féliciter :

de l'activité déployée et des résultats partiels obtenus, tant dans le domaine professionnel que dans celui du développement toujours croissant de nos syndicats. Ils tiennent à :

— Exprimer :

à leur Confédération Nationale les sentiments de constante fidélité aux principes du syndicalisme chrétien ;

— Remercient :

leur Fédération pour les efforts tenaces accomplis pour rechercher une amélioration sensible et nécessaire des conditions de vie et de travail des cheminots et

— Reconnaittent :

que des satisfactions partielles ont pu être obtenues ;

— Font :

confiance au Comité Directeur et au Conseil d'Administration nouvellement élus pour poursuivre à l'avenir avec le même dynamisme, la même fermeté et sans relâche son activité professionnelle en faveur de tous les cheminots pour la solution de tous les problèmes non encore résolus.

Cette action, qui s'inspire exclusivement des principes de la doctrine sociale chrétienne, doit, comme par le passé, être guidée par une totale indépendance vis-à-vis de tous les pouvoirs publics. Elle doit s'accomplir, sans compromis et sans compromission aucune, sous la seule bannière de notre C.F.T.C.

DANS LE DOMAINE PROFESSIONNEL

LES DELEGUES

— Réclament :

avec force la revalorisation de la première part de rente des Agents « O » optants, en application de la loi sur la coordination ;

l'indemnité pour difficultés administratives ; le règlement de la question des créances allemandes ;

le bénéfice de la loi du 10 juillet 1952 et du décret du 25 janvier 1954 en faveur des anciens « Incorporés de force dans la Wehrmacht » ;

l'application correcte par la S.N.C.F. de la loi du 20 mars 1951 ;

la création d'une Direction régionale de la S.N.C.F. à Strasbourg, plus justifiée que jamais ;

le respect intégral de toutes les lois locales encore en vigueur dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ; que l'on tienne compte, dans un large esprit de compréhension, des conditions spéciales plutôt défavorables dans lesquelles sont placés de nombreux cheminots d'Alsace et de Lorraine par le fait des bouleversements successifs dont leur petite patrie a trop souvent été l'objet et des conséquences qu'ils ont entraînés pour eux ;

— Invitent :

les responsables de l'Union à intensifier et à multiplier leurs initiatives, afin que ces revendications, fort anciennes déjà, mais justifiées, puissent enfin trouver une solution juste et satisfaisante.

En ce qui concerne les problèmes intéressant l'ensemble des Cheminots de France,

LES DELEGUES

— Invitent :

le Comité Directeur de l'Union et la Fédération à poursuivre et à intensifier l'action pour obtenir enfin :

— des salaires décents et en harmonie avec les conditions de vie actuelle, selon le projet de remise en ordre des salaires et retraites déposé par la Fédération ;

— la revalorisation des prestations familiales ;

— une revalorisation indispensable des retraites ;

— l'attribution de la campagne double aux cheminots anciens combattants ;

— l'abrogation du décret du 1^{er} juin 1950 ;

— et de la lettre Pc 116 du 10 février 1953 de la Direction du Personnel de la S.N.C.F. instituant un « examen de barrage » et

— une solution équitable du problème des auxiliaires ;

— la réforme de la fiscalité ;

— la réforme de la distribution ;

— l'établissement d'un véritable plan économique et social tant sur le plan national qu'euro-péen, ainsi que la participation des travailleurs à l'élaboration et au contrôle de ce plan ;

— l'allocation de transport ;

— le libre choix du médecin.

— Conscients de la gravité de la situation actuelle et sachant que le syndicalisme libre représente dans un monde en désarroi un facteur d'équilibre et de paix :

LES DELEGUES

— se séparent en proclamant la ferme volonté de mettre tout en œuvre pour que les objectifs du monde du travail soient atteints et qu'en même temps ils contribuent à établir la paix dans la fraternité des hommes libres.

LES 20 ET 21 MARS 1958

POUR la première fois notre Union d'Alsace et de Lorraine tenait son Congrès régional en dehors de Strasbourg, dans la ville de Sélestat, riche d'un passé historique, mais aussi située au cœur de cette vallée du Rhin, agréable par son site et appréciée pour son petit vin blanc de renommée mondiale.

Pendant deux jours, 250 délégués représentant 91 syndicats de trois départements : Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle, ont analysé, au travers des rapports d'activité régionale et fédérale, leur action passée et jeté les bases d'une nouvelle étape.

Les conclusions de ces deux journées de travail se retrouvent dans la résolution finale publiée ci-contre

qui reprend pour une part les préoccupations particulières de nos camarades dans le cadre des dispositions réglementaires spéciales qui ont été prises pour ces trois départements.

Les travaux du Congrès se sont déroulés dans des conditions matérielles admirablement mises en place par le Syndicat de Sélestat sous l'impulsion de son actif Président MAY qui a d'ailleurs trouvé auprès

de la Municipalité une aide précieuse.

Une réception à l'hôtel de ville et deux cérémonies aux monuments aux morts de la gare et de la ville ont marqué le passage du Congrès régional des Cheminots C. F. T. C. à Sélestat.

Nul doute que chaque participant n'en garde un excellent souvenir et la certitude que la C. F. T. C. poursuit opiniâtrement et avec succès dans ces départements le combat de la justice au service de tous les cheminots.

M. D.

A PARIS, LES 21-22-23 MARS 1958 :

X^e Congrès de l'Union Fédérale des Cadres C.F.T.C.

(La résolution générale a été publiée dans le précédent numéro)



UN Congrès pourrait peut-être constituer pour certains, mal avertis, une simple formalité qui se renouvelle tous les deux ans. Rejetant tout esprit de chapelle, nous sommes amenés à reconnaître que, bien au contraire, ce Congrès fera date dans l'histoire de notre Union Fédérale des Cadres, non seulement par son caractère d'anniversaire, mais davantage parce qu'il a permis à nos militants une prise de conscience plus nette de leur place dans un syndicalisme moderne, des réalités d'un monde bouleversé jusque dans ses structures les plus profondes, qui eussent pu sembler définitives il y a peu de temps encore.

Cette prise de conscience n'aura pas entraîné pour autant une révision plus ou moins « déchirante » de nos conceptions ou de nos perspectives d'action, car plus que jamais le syndicalisme tel que le conçoit la C.F.T.C. apparaît le seul en mesure de répondre sérieusement à l'attente des salariés, qu'ils fussent cadres ou exécutants. Au sein d'une société qui s'accroche encore à un libéralisme suranné — d'ailleurs de plus en plus décadent et incapable de fournir des solutions valables — ou qui est à l'autre pôle sollicitée fortement par des idéologues totalitaires, de classe ou de race, s'il demeure une chance de sauver le vaisseau du naufrage, et nous en sommes convaincus, ce sera bien dans le sens de l'action menée par le syndicalisme chrétien et de ses conceptions.

Au cours de ce X^e Congrès, nous n'avons pas eu besoin, pour définir l'orientation de notre mouvement, d'élaborer des structures nouvelles, d'édifier laborieusement une doctrine « moderne », ni de rejeter le passé comme gênant ou inutile. Il nous a suffi de demeurer fidèle à nous-mêmes, à l'idéal qui a reçu une fois pour toutes notre adhésion et qui reste toujours d'actualité. Cet idéal, il n'a pas besoin de révision pour s'adapter au monde « automatisé », pénétré de plus en plus intimement par la seconde révolution industrielle, il répond par avance aux questions qui ne manquent pas de jaillir.

C'est pourquoi notre X^e Congrès res-

tera celui du souvenir, de l'efficacité et de la fidélité.

Souvenir ému et reconnaissant de ceux qui ont osé affirmer que les travailleurs n'étaient pas inexorablement voués à l'exploitation capitaliste ou au marxisme totalitaire, mais qu'au contraire ils pouvaient découvrir l'épanouissement au sein d'un syndicalisme qui les respecte et les comprend.

Efficacité parce que les travaux de ce Congrès ne sont pas demeurés dans l'éther de discussions bizantines et dépourvues d'attraits et que des formules pratiques d'application ont été définies, nos camarades attendant de nous plus des solutions que des dissertations, grâce, dans une large mesure, aux commissions de travail qui ont été créées.

Fidélité, car ce Congrès se situe exactement dans la ligne de l'action menée par la C.F.T.C. et des principes fondamentaux dont elle se réclame. Cela pourrait sembler une clause de style et cependant nous sommes persuadés que c'est peut-être l'élément le plus important de ces trois journées de délibérations.

En ce qui nous concerne particulièrement, en tant que cadres, notre conviction est sortie renforcée que seule la formule de fédération d'industrie fournit la solution véritable, car la modernisation qui envahit notre société contemporaine ne permet plus de professer un syndicalisme étrié de catégorie, que cette notion de catégorie s'étende même jusqu'au plan international et paraisse s'intégrer dans l'éco-

nomie nationale. Plus que jamais les intérêts légitimes des cadres, des techniciens et des exécutants sont indissolublement liés.

Voici quelques réflexions engendrées par notre Congrès des 21, 22 et 23 mars. Il y en aurait encore beaucoup d'autres, certes. Nous nous contenterons seulement, pour conclure ces lignes, de réaffirmer notre conviction que de riches espérances demeurent à l'homme s'il sait les déterminer et s'attacher fermement à des formules solides, celles précisément auxquelles ce X^e Congrès a renouvelé solennellement son attachement.

E. MULARD.

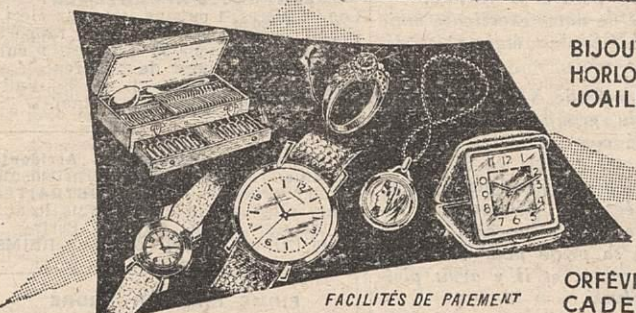
LE CHEMINOT DE FRANCE
 REDACTION et ADMINISTRATION
 26, rue de Montholon, 26
 PARIS (IX^e)
 Téléphone : TRUdaine 91-03
 Compte chèque postal :
 Fédération - Paris 26-44
 Assurance-Accidents Paris 1500-18
 POUR LA PUBLICITE
 s'adresser
 AGENCE PUBLICAT
 24, bd Poissonnière - PARIS (9^e)
 Téléphone : TALibout 64-11

IMPRIMERIE SPECIALE
 du CHEMINOT DE FRANCE
 5, rue du Cornet, Le Mans - 39 756

Le Gerant :
 Maurice DUBOIS

Premières Communions

AU CARILLON D'OR



BIJOUTERIE
 HORLOGERIE
 JOAILLERIE

ORFÈVRE
 CADEAUX

FACILITÉS DE PAIEMENT

22, 24, AV. Secrétan, PARIS NORD 32-87. MÉTRO JAURES

REMISE 10% AUX CHEMINOTS